



GESTION DES GÎTES LARVAIRES

une mesure supplémentaire pour la lutte antivectorielle contre le paludisme

MANUEL DE PROCÉDURES PRATIQUES

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) lance un manuel de procédures pratiques visant à fournir des conseils aux Programmes nationaux de lutte contre le paludisme en matière de gestion rationnelle des gîtes larvaires des moustiques. Le manuel fournit des recommandations étape par étape sur la planification, la mise en œuvre, la gestion et l'évaluation des programmes de gestion des gîtes larvaires ainsi que des mises à jour de toutes les précédentes recommandations techniques de l'OMS sur ce sujet.

Qu'est-ce que la gestion des gîtes larvaires ?

La gestion des gîtes larvaires (GGL) fait référence à la gestion ciblée des zones de reproduction des moustiques avec pour objectif de réduire le nombre de larves et de nymphes de moustiques. Elle est uniquement recommandée en tant que mesure *supplémentaire* pour la lutte antivectorielle contre le paludisme ; elle ne doit pas être utilisée pour remplacer des interventions de lutte antivectorielle essentielles, telles que les moustiquaires imprégnées d'insecticide de longue durée (MID) et les pulvérisations intradomiciliaires d'insecticides à effet rémanent (PID).

Il existe quatre types principaux de gestion des gîtes larvaires :

- 1) La modification de l'habitat, qui implique une altération permanente de l'environnement, par exemple une remise en valeur des sols ou un drainage de l'eau de surface ;
- 2) La manipulation de l'habitat, qui fait référence à une activité récurrente, comme la manipulation du niveau de l'eau, le rinçage à haut débit des courants d'eau, la création d'ombre ou l'exposition des gîtes larvaires au soleil ;
- 3) Les traitements larvicides, qui impliquent l'application régulière d'insecticides biologiques ou chimiques aux plans d'eau ; et
- 4) La lutte biologique, qui consiste à introduire des prédateurs naturels (poissons ou invertébrés) dans les plans d'eau.

En général, les programmes de gestion des gîtes larvaires nécessitent une parfaite adaptation aux conditions environnementales locales. Ils doivent reposer sur des études de faisabilité et des rapports coût-efficacité exhaustifs. De même que les interventions de lutte antivectorielle essentielles, la gestion des gîtes larvaires est une opération financière et technique majeure, nécessitant à la fois un appui de la communauté et un engagement politique à long terme.

Éléments clés

Le paludisme est une maladie à transmission vectorielle entièrement évitable et traitable. Sa transmission est active dans 99 pays, où il est estimé que 3,3 milliards de personnes sont à risque.

Selon les estimations de l'OMS, 219 millions de personnes ont souffert de paludisme dans le monde en 2010 (marges : 154 millions à 289 millions) et environ 660 000 personnes sont décédées de la maladie (marges : 490 000 à 836 000), surtout des enfants de moins de cinq ans en Afrique subsaharienne.

Au cours des dix dernières années, plus d'un million de vies ont été épargnées grâce à la lutte antipaludique élargie, en particulier grâce à l'utilisation des MID et des PID. En Afrique, les taux de mortalité imputables au paludisme ont été réduits de 33 % selon les estimations. Pour préserver ces avancées, des interventions antivectorielles essentielles (MID et PID) doivent être pérennisées puis intensifiées.

La gestion efficace des gîtes larvaires requiert une équipe formée sur le terrain, des entomologistes et des professionnels de la santé publique possédant des connaissances détaillées sur la transmission locale du paludisme et la lutte antipaludique. Pour que ces programmes soient efficaces, une capacité de gestion programmatique à grande échelle est aussi critique, notamment l'aptitude à collecter, synthétiser et transmettre des données de surveillance, et la capacité à gérer des ressources humaines et logistiques.

Une gestion des gîtes larvaires correctement réalisée peut contribuer à réduire le nombre des moustiques endophages et exophages et, dans la phase d'élimination du paludisme, peut représenter une action supplémentaire utile aux programmes visant à réduire la population de moustiques dans les dernières zones à risque. Le cas échéant, elle permet aussi d'aider les programmes à réduire leur dépendance aux insecticides, contribuant ainsi à prévenir l'émergence de la résistance à ces derniers. La gestion des gîtes larvaires peut aussi être utile dans la lutte contre d'autres maladies à transmission vectorielle, en particulier la dengue.

Les limites de l'utilité des larvicides

Au cours des dernières années, l'élargissement des programmes de traitements larvicides a été remarquable en Afrique ; il a visé l'élimination des moustiques porteurs du paludisme selon une méthode écologique. S'il existe de nombreux rapports sur des programmes efficaces, il existe aussi de nombreux exemples d'échecs, dont les causes sont principalement à rechercher dans un mauvais ciblage et une mauvaise application des produits larvicides. Certains pays ont même commencé à redistribuer des fonds initialement prévus pour des interventions essentielles de lutte antivectorielle, une source de préoccupation pour l'OMS.

Comme l'explique ce nouveau manuel pratique, les traitements larvicides, mais aussi toutes les autres mesures destinées à la gestion des gîtes larvaires, ont *une utilité limitée* dans la lutte antivectorielle contre le paludisme. L'OMS recommande l'application de traitements larvicides uniquement dans des zones où les sites de reproduction des moustiques sont *peu nombreux, fixes et repérables* et où ils sont faciles à identifier, à cartographier et à traiter. Cette intervention peut être particulièrement utile dans des zones urbaines et péri-urbaines, mais il est peu probable qu'elle soit efficace dans la plupart des milieux ruraux d'Afrique,

où les sites de reproduction sont généralement innombrables, mouvants, et largement dispersés.

La sécurité et l'efficacité des produits de lutte larvaire sont d'une importance primordiale. Au sein de l'OMS, le Système OMS d'évaluation des pesticides (WHOPES) coordonne l'évaluation des composants et des formulations pour la lutte anti-larvaire. L'OMS encourage les pays d'endémie palustre à se procurer les produits recommandés par le système WHOPES ; l'utilisation de produits non recommandés peut avoir des répercussions négatives sur la santé humaine et sur l'environnement. En mars 2012, l'OMS a publié une déclaration de principe sur la lutte anti-larvaire en Afrique subsaharienne, qui a depuis été communiquée à tous les Programmes nationaux de lutte antipaludique.

Au sujet du manuel de procédures pratiques

Le manuel de procédures pratiques est surtout destiné aux Programmes nationaux de lutte antipaludique ainsi qu'au personnel de terrain. Il est d'une utilité pratique pour les spécialistes actifs dans la lutte antivectorielle en santé publique, et pour les spécialistes des programmes antipaludiques dans leur collaboration avec des donateurs et des bailleurs de fonds bilatéraux et des partenaires de mise en œuvre. Il a été rédigé par des experts en santé publique chevronnés issus de la communauté impliquée dans la lutte antivectorielle contre le paludisme sous la direction du Programme mondial de lutte antipaludique de l'OMS.

Les trois principaux chapitres du manuel traitent des sujets suivants : 1) la sélection des interventions de lutte larvicide ; 2) la planification et la gestion des programmes de lutte anti-larvaire, et ; 3) des directives détaillées sur la conduite de ces programmes. Le manuel contient également une liste de formulations recommandées par le Système WHOPES, des procédures opératoires normalisées pour les traitements larvicides ainsi que de nombreuses expériences de terrain réalisées au niveau des pays.

Pour plus de renseignements :

Programme mondial de lutte antipaludique de l'OMS

Unité de lutte antivectorielle

courriel : gmpvectorcontrol@who.int

Web : www.who.int/malaria/fr